



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 JUIN 2016

Présents : Béatrice FOL, Pascal LOUBIER, Ludovic VUICHARD, Yann FOL, Jean-Pierre VUICHARD, Stéphanie MUHLEMATTER, Véronique SUBLET, Sébastien DESBIEZ-PIAT, Maurice VIOUD, Marc VUAGNAT, Gisèle MEYNET, Agnès HUYTON

Procuration : M. Grégory FOL donne procuration à Mme Béatrice FOL.
Mme Ingrid LAVOREL donne procuration à M. Pascal LOUBIER.

Excusé : Jean-Louis VUICHARD.

Secrétaire de séance : Ludovic VUICHARD.

Le compte-rendu de la réunion du 12 mai 2016 est approuvé à l'unanimité.

1. Retrait délibération N° 2016-18 du 28 avril 2016 relative à l'installation des compteurs Linky.

Après avoir pris connaissance des courriers de Mme la Sous-Préfète de St Julien en Genevois et d'ENEDIS (ex-ERDF) demandant le retrait de la délibération n°2016-18 du 28 avril 2016 relative à l'installation des compteurs Linky,

Considérant que la Commune de Savigny, en qualité d'autorité organisatrice de distribution d'électricité a concédé la distribution d'électricité à un gestionnaire de réseau qui dispose du droit exclusif de développer le réseau,

Considérant que la Commune n'est pas compétente pour décider du renouvellement du matériel sur le réseau de distribution d'électricité, Considérant que la délibération N° 2016-18 est illégale,

Le Conseil Municipal, décide de retirer cette délibération à 4 voix pour (1 *procuration*) et 10 abstentions (1 *procuration*).

Mme le Maire précise que les termes employés dans la délibération étaient trop directs et ajoute que ce point sera inscrit à nouveau à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

2. Annulation de la délibération N°2013-004 du 11 septembre 2013 relative à une demande de subvention au titre de la réserve parlementaire.

Considérant que la demande de subvention au titre de la réserve parlementaire n'était pas inscrite à l'ordre du jour de la séance du 11 septembre 2013,

Considérant que ce point a été soumis à délibération alors que la séance du Conseil Municipal était levée,

Considérant l'irrégularité de cet acte,

Le Conseil Municipal, à 9 voix pour (1 *procuration*) et 5 abstentions (1 *procuration*) décide d'abroger la délibération N°2013-004 du 11 septembre

2013 sollicitant une aide au titre de la réserve parlementaire pour l'acquisition de mobiliers et de matériels informatiques à la mairie.

3. Fusion du Syndicat Intercommunal de Protection et de Conservation du Vuache et du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache : approbation du périmètre et des statuts.

En raison de leurs activités complémentaires en matière d'entretien, d'aménagement, de protection et de mise en valeur touristique du patrimoine naturel sur le périmètre commun du massif du Vuache, une fusion du syndicat intercommunal de protection et de conservation du Vuache et du syndicat intercommunal d'aménagement du Vuache doit, aujourd'hui, être envisagée. Elle permettrait de pérenniser les politiques conduites grâce à la mutualisation des moyens humains, techniques et financiers.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- approuve la fusion des deux syndicats, à compter du 1^{er} janvier 2017, dans leurs attributions et leurs périmètres actuels qui regroupent les communes de Chaumont, Chênex, Chevrier, Clarafond-Arcine, Dingy-en-Vuache, Jonzier-Epagny, Savigny, Valleiry, Vers, Viry et Vulbens ;
- accepte les statuts du nouveau syndicat issu de la fusion.

4. Adhésion à la « charte régionale d'entretien des espaces publics. Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages ».

A partir du 1^{er} janvier 2017, les communes ne pourront plus utiliser de produits phytopharmaceutiques pour l'entretien des espaces verts, des forêts ou des promenades accessibles ou ouverts au public et relevant de leur domaine public ou privé.

Pour accompagner les communes du bassin versant des Usses vers cette évolution, le SMECRU (Syndicat Mixte du Contrat Rivière des

Usses), propose à chacune d'elle de s'engager dans la charte régionale « Objectif zéro pesticides dans nos villes et villages » selon la démarche suivante :

- La réalisation de plans de désherbage communaux et la définition de plans de gestion différenciée. Il s'agit, à l'échelle de notre commune, de réaliser un bilan des pratiques sur les espaces publics (action sous maîtrise d'ouvrage du SMECRU),
- La formation du personnel technique et la sensibilisation des élus chargés de l'environnement. Cette étape a pour objectif de définir les nouvelles pratiques d'entretien à adopter pour pérenniser la démarche zéro-pesticide (action sous maîtrise d'ouvrage du SMECRU),
- L'équipement des services techniques : acquisition de matériels alternatifs (sous maîtrise d'ouvrage des communes),
- La communication auprès des administrés (action sous maîtrise d'ouvrage du SMECRU).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

1. Décide de s'engager en faveur de la réduction des pesticides sur la commune, adopte le cahier des charges et sollicite l'adhésion de la commune à la charte régionale d'entretien des espaces publics « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages »,
2. Donne maîtrise d'ouvrage au SMECRU pour la réalisation de plans désherbage communaux et la définition de plans de gestion différenciée en lien avec les communes, la formation du personnel technique et la sensibilisation des élus chargés de l'environnement, la communication
3. Autorise Mme le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée pour l'achat de matériel. Ces subventions transiteront par le SMECRU,
4. Nomme Monsieur Maurice VIOUD en tant qu'élu référent et Messieurs Laurent BEAUD et Pierre CHAUMONTET en tant que personnels techniques référents.

5. Approbation de la Charte « Nature en ville ».

Suite aux différents débats en commission communale, Mme le Maire propose de reporter ce point à une prochaine séance.

Les élus estiment, en effet, que certains points ne sont pas adaptés aux dimensions de village comme Savigny et qu'ils paraissent difficiles à appliquer notamment en matière de voirie communale et ce pour des raisons de sécurité routière. De plus, de nombreux points figurent déjà dans la « charte régionale d'entretien des espaces publics Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages ».

6. Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe dans le cadre d'un avancement de grade.

Dans le cadre de la procédure des avancements de grade, le Conseil Municipal décide de créer un poste d'Adjoint Technique territorial principal 2^{ème} classe à temps complet, à compter du 1^{er} septembre 2016, en remplacement du poste existant d'Adjoint Technique 1^{ère} classe.

7. Informations diverses :

7.1 Urbanisme.

La Commission Urbanisme a examiné les dossiers d'urbanisme suivants :

- ✓ Permis de Construire déposé par M. Jérôme PINTO pour la construction d'une maison individuelle à Cortagy.
- ✓ Permis de Construire déposé par M. Sabeur KHALFI et Mme Joy FLOTERRER pour la construction d'une maison individuelle à Murcier.
- ✓ Permis de Construire déposé par M. Patrick HENRIQUES pour la réhabilitation d'un bâtiment avec extension et changement de destination à Murcier
- ✓ Permis de Construire Modificatif déposé par M. Maxime MUGNIER pour la pose de 2 panneaux solaires à Murcier.
- ✓ Déclaration Préalable déposée par Mme Lydie FERATI pour une modification d'ouverture à Murcier
- ✓ Déclaration Préalable déposée par Mme Brigitte STAUFER pour une modification d'ouverture à Murcier
- ✓ Déclaration préalable déposée par M. Arnaud LOUMY et Mme Emilie THUILLIEZ pour la pose d'une clôture à Murcier
- ✓ Déclaration préalable déposée M. Jérôme PINTO pour la construction d'un abri.
- ✓ Déclaration préalable déposée par M. Pierre CHAUMONTET pour la pose d'une clôture à Murcier.
- ✓ Déclaration préalable déposée par AUQUATHERMO pour la pose de panneaux photovoltaïques à Murcier.
- ✓ Déclaration Préalable déposée par M. Denis HUMBERT pour la pose de fenêtre de toit au Chef-lieu.
- ✓ Déclaration préalable déposée par M. Jean-Marc CORDIER pour la construction d'une piscine à Murcier
- ✓ Déclaration préalable déposée par MM Fabrice et Yohan CHAPUIS pour une division en vue de construire à Murcier
- ✓ Déclaration préalable déposée par M. Alain FRATI pour la pose d'un portail à Olliet

7.2 Délégations au Maire (article L2122-22 du CGCT).

- Décision 2016-01 portant désignation de Me Yves DELAIRE, avocat au CMS Bureau Francis Lefebvre, domicilié à LYON, pour représenter la commune dans la requête n° 1602116-2 introduite devant le tribunal administratif de Grenoble par Monsieur Vincent HUSSENOT.
- Décision 2016-02 portant attribution des travaux de rénovation du plancher et de l'escalier du clocher de l'Église de Savigny à l'entreprise CHEVAU, domiciliée à Jonzier-Epagny (74520) pour un montant de 1 480 € HT.
- Décision 2016-03 portant sur la fourniture et la pose de matériel d'illumination de l'Église à la Société Blachère Illumination, située à Apt (84400) pour un montant de 6 347,78 € HT.

7.3 Divers.

- Le Conseil Municipal décide de participer à l'opération « Octobre rose », le mois d'octobre devenant le mois de mobilisation pour le Dépistage du cancer des femmes.
- Une réunion de travail « PLU » est organisée le 28 juillet 2016.

Le Maire,
Béatrice FOL.



